Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 25 (1880)

Heft: 5

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

torités militaires des cantons sont instamment priées d'y appeler en premier lieu les officiers de 1877, en second lieu ceux de 1878 et en dernier lieu ceux qui ont suivi l'école préparatoire de l'année dernière.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Zurich. — M. le lieutenant-colonel Fornerod vient de donner à la Société des officiers de Zurich et des environs une séance intéressante sur le Vetterli.

Après avoir exposé à ses auditeurs les avantages et les inconvénients de cette arme, et s'être livré à une étude comparative très sérieuse des armes employées dans d'autres pays, en France, en Autriche et en Allemagne surtout, M. Fornerod est arrivé à cette conclusion que le Vetterli suisse n'est nullement inférieur, en ce qui concerne les services qu'il peut rendre, aux autres fusils d'infanterie, pourvu toutefois que l'on en tire, au point de vue de la balistique particulièrement, tout le parti possible. A cet égard la question de la poudre est des plus importantes. En améliorant la qualité de la poudre, on pourrait, sans de nouveaux sacrifices financiers, obtenir des progrès dans le tir et faire disparaître bon nombre des inconvénients que l'on signale aujourd'hui.

L'exposé de M. Fornerod a été suivi d'une discussion qui a abouti à des conclusions analogues à celles du conférencier.

Vaud. — La samedi 24 février, après midi, l'assemblée annuelle des délégués de la section vaudoise de la Société fédérale des officiers avait lieu au cercle de Beau-Séjour, à Lausanne. Chacune des six sous-sections avait là ses représentants et, pour les districts où il n'y a pas de sous-section constituée, un officier avait été appelé. Les comptes de l'année 4879 ont été approuvés. La contribution de 3 francs a été maintenue pour l'année 4880.

Après avoir entendu le rapport du comité et celui des différents délégués, l'assemblée a procédé au renouvellement pour deux ans de son comité dirigeant. Le nouveau comité a été composé de MM. David, lieut.-colonel d'infanterie, président; Secretan, major de carabiniers; Colomb, majors de fusiliers; Dumur, 4° lieutenant de carabiniers, et Vuagniaux, 4° lieutenant de fusiliers.

Plusieurs questions intéressant l'armée ont été discutées et la séance s'est prolongée jusqu'à 6 1/2 heures du soir.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la REVUE MILITAIRE SUISSE est convoquée pour jeudi 11 mars 1880, à 3 heures, à l'hôtel du Nord à Lausanne.

ORDRE DU JOUR:

Rapport sur l'exercice de 1879 et examen des comptes. Propositions individuelles.

Le Président du Comité de surveillance :

G. SARASIN,

lieutenant - colonel.